

E – RAPPORT D'ÉVALUATION
CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE EN ENTREPRISE TOTALE

une nouvelle Maison de l'Environnement

avenue de Valmont – Lausanne – Vennes



une nouvelle Maison de l'Environnement

AVENUE DE VALMONT – LAUSANNE – VENNES

CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE

EN ENTREPRISE TOTALE

RAPPORT D'ÉVALUATION

FÉVRIER 2018

1.	PRÉAMBULE	/ 02
1.1	Contexte	
1.2	Objet du marché	
1.3	Objectifs de l'utilisateur	
1.4	Terrain choisi et implantation du projet	
1.5	Définition du projet	
2.	DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE	/ 04
2.1	Maître de l'ouvrage / Adjudicateur	
2.2	Organisateur de la procédure	
2.3	Genre de procédure	
2.4	Lancement de la procédure	
2.5	Comité d'évaluation	
3.	PROCESSUS D'ÉVALUATION	/ 05
3.1	Questions des candidats	
3.2	Remise et ouverture des offres	
3.3	Demandes de clarification	
3.4	Comité d'évaluation	
3.5	Contrôle de conformité	
3.6	Critères d'aptitude	
3.7	Critères d'adjudication	
3.8	Recommandation	
3.9	Synthèse des notes	
3.10	Notification de la décision d'adjudication	
3.11	Validation	
4.	LES 5 CONCURRENTS	/ 11
4.1	Erne AG Holzbau	
4.2	HRS Real Estate SA	
4.3	JPF Entreprise générale SA	
4.4	Losinger – Marazzi SA	
4.5	Steiner SA	

1. Préambule

Du bois et du pisé pour une première!

Le concours d'architecture et d'ingénierie, ici en entreprise totale, est un bien culturel. Il est l'un des piliers de l'exemplarité architecturale. Il demande du temps et de l'inventivité. Les architectes, ingénieurs et entreprises cherchent et explorent. Ils y apportent de multiples propositions, des réponses diverses et différentes à un même énoncé. Les projets questionnent, le choix est grand. C'est un magnifique outil à la disposition d'un maître de l'ouvrage. Ici le comité d'évaluation a réuni la Direction Générale de l'Environnement, le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, architectes, ingénieurs et experts en construction bois et développement durable. Une somme de compétences et d'expériences au service de l'architecture.

Dessine-moi une « maison de l'environnement » était la question. Un ambitieux projet demandant l'utilisation massive de bois vaudois et fixant de hauts critères d'exemplarité énergétique.

Le comité d'évaluation félicite et remercie sincèrement les cinq entreprises totales qui ont répondu au présent appel d'offres pour leurs inventives et riches contributions.

Le comité d'évaluation a retenu le projet « DIKHOTOMIA », du groupement JPF Entreprise générale SA. Un projet dans l'esprit de l'exemplarité environnementale, dans l'esprit du concours d'architecture et d'ingénierie.

Une très belle et ingénieuse architecture de bois et de pisé à Lausanne-Vennes.

Pour une première!

Emmanuel Ventura

ARCHITECTE CANTONAL, PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉVALUATION

1.1 Contexte

La Direction générale de l'environnement (DGE) est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2013 et regroupe les prestations de trois anciens services: « des eaux, sols et assainissement (SESA) », « des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) » et « de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) » ainsi que l'unité des dangers naturels (UDN). Ce rapprochement répond à la volonté du Conseil d'Etat de rassembler sous un seul toit les missions liées à la politique environnementale et énergétique du canton et ainsi permettre une amélioration de la conduite stratégique dans ces domaines essentiels et dégager des synergies de fonctionnement.

Afin de réaliser ce regroupement en limitant les investissements et en les compensant par les gains effectués sur les réallocations des locaux précités et les économies d'échelle, le Conseil d'Etat prévoit la réalisation d'un bâtiment dédié à la « Maison de l'Environnement ».

1.2 Objet du marché

Le but est de centraliser l'ensemble des activités de la DGE en un seul et même lieu sur le site de « Vennes », à l'exception des laboratoires et locaux de la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE DIREV), maintenus sur le site adjacent (CLE), afin d'éviter un surcoût du projet. Cela équivaut à 166 postes de travail effectif (PTE), soit environ 5166 m² de surface de plancher (SP) et 3042 m² de surfaces utiles.

Les contraintes de délais ajoutés à un coût-cible de CHF 18 081 000.- ont amené à choisir de réaliser la « Maison de l'Environnement » en entreprise totale. Cette méthode d'appel d'offres permet de répondre aux exigences élevées de la DGE en matière de respect de l'environnement, tout en garantissant le respect des coûts et des délais.

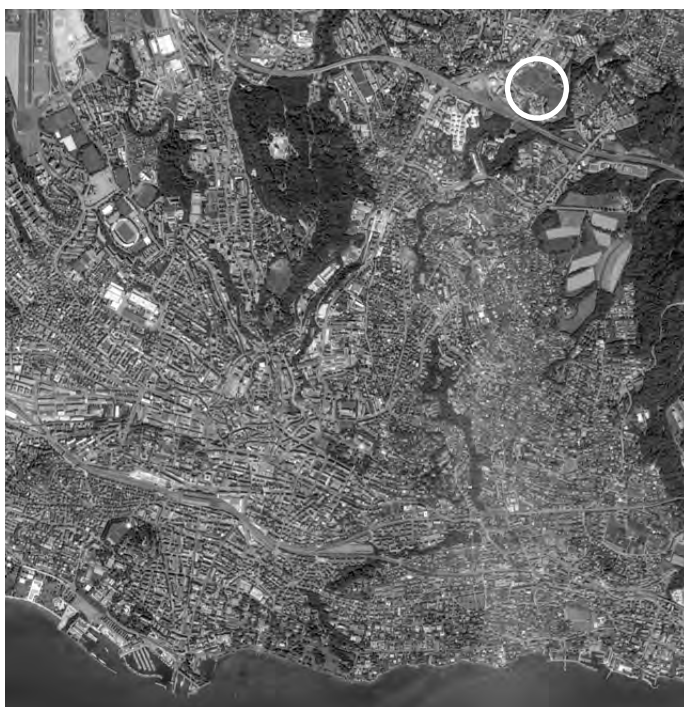
1.3 Objectifs de l'utilisateur

Ce regroupement doit permettre d'atteindre plusieurs objectifs opérationnels:

- augmenter la performance de la conduite stratégique et la cohérence des actions de l'Etat dans les domaines de l'environnement et de l'énergie;
- dégager des synergies entre les différents domaines d'activité de la DGE qui vont clairement faciliter et accélérer le traitement de dossiers transversaux et la réalisation de projets stratégiques pour le canton;
- améliorer les services et les prestations à la population;
- dégager des économies d'échelle, notamment sur le plan des ETP et libérer des surfaces bien situées à Lausanne pour les besoins d'autres services.

1.4 Terrain choisi et implantation du projet

Le bâtiment dédié à la « Maison de l'Environnement » sera situé dans la partie sud du site du Biopôle, sur un terrain voisin du Centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP), tout en maintenant, dans ses locaux actuels, la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural de la (DGE DIREV), ainsi que ses laboratoires, sur le site adjacent du Centre des laboratoires d'Epalinges.



1.5 Définition du projet

Objet de référence :

Le projet de la « Maison de l'Environnement » se veut être une référence en termes d'utilisation intensive et rationnelle du bois, d'efficacité énergétique et de développement durable.

Les projets récents répondants à ces objectifs sont autant de références possibles. Le MO renonce à faire explicitement référence à un projet en particulier.

Cadre budgétaire :

Le budget plafonné à ne pas dépasser pour les prestations attendues des candidats est de CHF 15 600 000.- TVA comprise pour les CFC 1 à 5 partiellement et hors CFC 9 pour une construction labellisée Minergie P-ECO, SNBS et Sméo.

Principes généraux :

L'entreprise totale doit inclure dans son offre toutes les prestations (honoraires, travaux, fournitures, frais et taxes) nécessaires pour concevoir et réaliser le programme, afin qu'il puisse être exploité sans défaut selon l'usage prévu.

Exigences programmatiques et architecturales :

- respect du programme des locaux en référence aux documents joints à l'appel d'offre ;
- répartition des locaux (possible, souhaitable ou obligatoire) entre les futurs niveaux du projet ;
- répartition des locaux selon l'organigramme des utilisateurs joint à l'appel d'offre ;
- qualité architecturale :
 - ambiance perçue, esthétique du MO et des utilisateurs ;
- évolutivité du bâtiment :
 - possibles évolution constructives, éventuelle extension ;
- prospective foncière :
 - préservation des capacités de la parcelle ;
- exigences particulières et structurantes pour certains locaux.

2. Déroulement de la procédure

2.1 Maître de l'ouvrage / Adjudicateur

Le Maître de l'ouvrage et adjudicateur est l'Etat de Vaud. Il est représenté par le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL).

Etat de Vaud

Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL)

Division Architecture et Ingénierie

Place de la Riponne 10, 3^e étage, CH- 1014 Lausanne

info.sipal@vd.ch

2.2 Organisateur de la procédure

L'organisation de l'appel d'offres a été assurée par la société Eller et associés SA.

Eller et associés SA

avenue du Théâtre 2-4, CH-1005 Lausanne

cvo@e-as.ch

2.3 Genre de procédure

Le présent appel d'offres s'est déroulé selon une procédure ouverte conforme aux dispositions légales suivantes:

- l'accord OMC du 15.4.1994 sur les marchés publics;
- l'accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entré en vigueur le 1.6.2002;
- l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25.11.1994, révisé le 15.03.2001;
- la Loi cantonale vaudoise sur les marchés publics du 24.06.1996 et à son règlement d'application du 07.07.2004;
- la Loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 06.10.1995, état au 01.01.2007.

2.4 Lancement de la procédure

L'annonce officielle de l'appel d'offres a été publiée dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud et sur le site Internet www.simap.ch le 9 juin 2017.

2.5 Comité d'évaluation

Les offres ont été évaluées par un comité d'évaluation constitué des personnes suivantes:

PRÉSIDENT DU COMITÉ

M. Emmanuel Ventura – DFIRE-SIPAL-AI, ARCHITECTE CANTONAL

MEMBRES DU COMITÉ

M. Philippe Pont – DFIRE-SIPAL, CHEF DE SERVICE

M. Cornelis Neet – DTE-DGE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Nicolas Chervet – DTE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. Gilles Bellmann – ARCHITECTE, BELLMANN ARCHITECTES, MONTREUX

M. Karl Viridén – ARCHITECTE, VIRIDÉN + PARTNER, ZÜRICH

M. Dominique Chuard – INGÉNIEUR ÉNERGIE, EFFIN'ART, LAUSANNE

M. Thomas Büchi – MAÎTRE CHARPENTIER, CHARPENTE CONCEPT SA, PERLY



3. Processus d'évaluation

3.1 Questions des candidats

Les candidats ont eu la possibilité de poser leurs questions par écrit, avant le 21 juillet 2017 (1^{re} série), le 11 août 2017 (2^e série), le 8 septembre 2017 (3^e série), sur le forum du site www.simap.ch ou à l'adresse email de l'organisateur.

Au total 82 questions ont été posées. Les réponses ont été publiées sans mention de l'origine des questions sur le site www.simap.ch le 20 juillet 2017 (1^{re} série), le 1 septembre 2017 (2^e série), le 22 septembre 2017 (3^e série).

3.2 Remise et ouverture des offres

Le délai de réception des offres était fixé au 30 octobre 2017 à 11 h 30.

Les offres ont été réceptionnées au secrétariat du SIPaL – Division Architecture et Ingénierie le 30 octobre 2017.

L'ouverture des offres a eu lieu le 30 octobre 2017 à 14 h 00 en présence de Monsieur Pierre Cruchon (SIPaL) et de Monsieur Jean-Baptiste Brunet (Eller et associés SA).

Cinq offres ont été reçues :

ERNE AG HOLZBAU CRISSIER

HRS REAL ESTATE SA SAINT-SULPICE

JPF ENTREPRISE GÉNÉRALE SA BULLE

LOSINGER – MARAZZI SA BUSSIGNY

STEINER SA TOLOCHENAZ

Toutes les offres sont arrivées dans les délais.

Le PV d'ouverture des offres est détenu par le maître d'ouvrage.

3.3 Demandes de clarification

Conformément à l'art. 34 RLMP-VD, des demandes de clarification des offres ont été sollicitées auprès de plusieurs candidats par l'organisateur de la procédure, avec l'accord préalable de l'adjudicateur.

La copie de ces demandes et des réponses apportées par les candidats est détenue par le Maître de l'ouvrage.

3.4 Comité d'évaluation

Le comité d'évaluation s'est réuni à Bourg-en-Lavaux, le 14 décembre 2017 de 8 h à 17 h 30 et le 15 décembre 2017 de 8 h à 12 h, pour évaluer les offres.

3.5 Contrôle de conformité

Le contrôle de conformité a été établi par l'organisateur de la procédure en respect formel des éléments suivants :

- l'offre a été remise dans les délais ;
- l'offre est correctement remplie et tous les documents demandés ont été remis ;
- l'offre est datée et signée par le soumissionnaire ;
- l'offre est rédigée en français ;
- l'offre ne contient pas de faux renseignements (documents fallacieux ou erronés, informations caduques ou mensongères, preuves falsifiées ou douteuses, signatures non valables, etc.) ;
- les conditions de participation sont remplies par le candidat.

L'examen de conformité a été présenté par l'organisateur de la procédure au comité d'évaluation.

En vertu de ce qui précède, toutes les offres ont été déclarées conformes et ont été évaluées sous l'angle des critères d'aptitude.

3.6 Critères d'aptitude

L'évaluation de l'aptitude des candidats reposait sur les critères impératifs suivants :

1 ORGANISATION DE BASE DU SOUMISSIONNAIRE

1.1 Organisation, qualité du soumissionnaire pour satisfaire les exigences du client

Certification qualité officielles, en cours de certification ou présentation succincte de l'organisation qualité propre à l'entreprise ou à chaque membre du consortium.

Formulaire Q1

1.2 Contribution du soumissionnaire à la composante sociale du développement durable

Présentation succincte de l'organisation et de la gestion de l'entreprise ou de chaque membre du consortium concernant sa responsabilité sociale.

Formulaire Q5

1.3 Contribution du soumissionnaire à la composante environnementale du développement durable

Certification qualité officielles dans le domaine environnemental, en cours de certification ou présentation succincte de l'application des préceptes environnementaux propre à l'entreprise ou à chaque membre du consortium.

Formulaire Q6 et Q7

2 RÉFÉRENCES

2.1 Qualité des références

3 références récentes (moins de 10 ans) achevées ou en cours d'achèvement, effectuées par l'entreprise, de type équivalent en importance et complexité avec le marché à adjuger.

Formulaire Q8

A l'issue de l'évaluation, les cinq offres reçues répondaient à tous les critères d'aptitude requis et ont été admises à l'évaluation.

3.7 Critères d'adjudication

Les candidats ayant satisfait à l'aptitude ont été évalués selon les 3 critères pondérés d'adjudication suivants :

CRITÈRES (ET SOUS-CRITÈRES)	PONDÉRATION
1 Prix et conditions économiques de l'offre	30%
1.1 Montant total de l'offre.	
1.2 Montant de l'offre réservé aux honoraires, frais, et marges pour risques, garanties et bénéfice de l'ET.	
1.3 Capacité d'optimisation de l'ouvrage.	
2 Organisation pour l'exécution du marché	20%
2.1 Nombre, planification et disponibilité des moyens mis à disposition pour l'exécution du marché.	
2.2 Qualification des personnes-clé désignées pour l'exécution du marché.	
3 Qualités architecturales et techniques de l'offre	50%
3.1 Qualités et adéquations du concept général de l'avant-projet pour l'exécution du marché.	
3.2 Qualités et adéquations des solutions architecturales proposées pour l'exécution du marché.	
3.3 Utilisation intensive et rationnelle du bois dans l'ouvrage.	
3.4 Exemplarité énergétique : pertinence du concept, degré d'autonomie énergétique atteint.	
3.5 Exemplarité environnementale : intégration des différents enjeux dans le projet.	
3.6 Qualités et adéquations des solutions techniques pour une bonne maintenabilité et des coûts d'exploitation bas du bâtiment.	
3.7 Qualités et adéquations des solutions techniques de l'ingénieur civil proposées pour l'exécution du marché.	
3.8 Qualités et adéquations des solutions techniques de l'ingénieur CVS proposées pour l'exécution du marché.	
3.9 Qualités et adéquations des solutions techniques de l'ingénieur E proposées pour l'exécution du marché.	

Le comité d'évaluation a attribué pour chaque critère une note d'appréciation allant de 0 à 5 selon le barème suivant (à l'exception du critère « Prix ») :

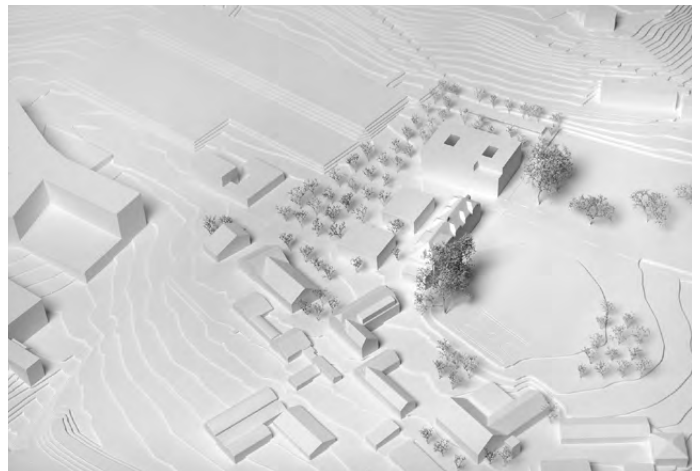
BARÈME D'ÉVALUATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION	
0	Aucune possibilité d'évaluation Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé.
1	Insuffisant Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes.
2	Partiellement suffisant Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes.
3	Suffisant Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats.
4	Bon et avantageux Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité et la surqualification.
5	Très intéressant Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité et la surqualification.

La notation du prix a été évaluée selon la méthode de notation au cube, respectivement au carré, décrite dans le guide romand sur les marchés publics.

La note finale a résulté de l'addition des notes pondérées arrondies au 100^e de point. L'offre ayant la note la plus élevée a été retenue.

3.8 Synthèse des notes

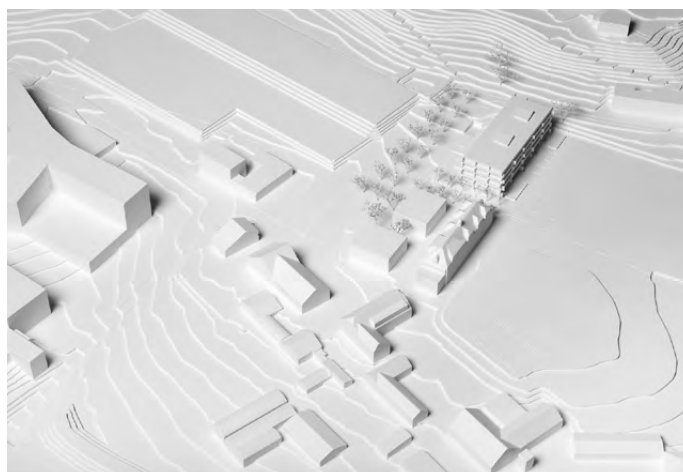
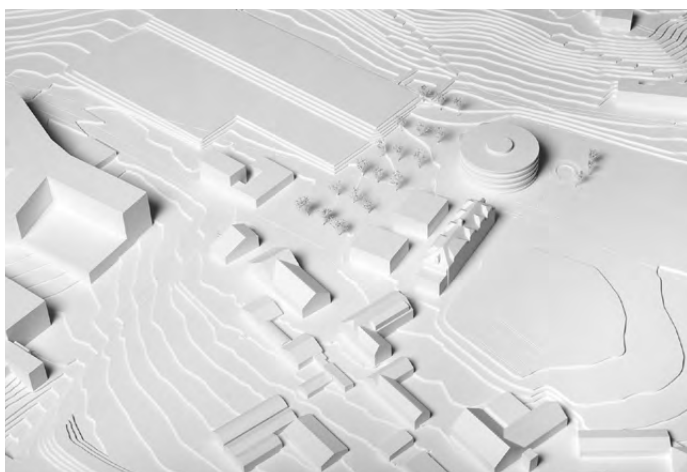
LAURÉAT	
JPF ENTREPRISE GÉNÉRALE BULLE	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Prix et conditions économiques de l'offre 30 %	3.937
Organisation pour l'exécution du marché 20 %	3.700
Qualités architecturales et techniques de l'offre 50 %	4.090
ADDITION DES NOTES PONDÉRÉES	3.966
RANG	1^{ER} RANG



Les tableaux détaillés d'évaluation des critères d'aptitude et d'adjudication sont détenus par le Maître d'ouvrage.

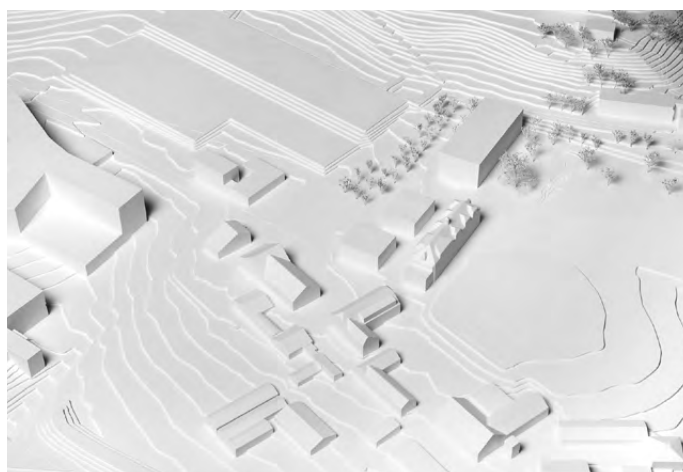
STEINER SA TOLOCHENAZ	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Prix et conditions économiques de l'offre 30 %	4.077
Organisation pour l'exécution du marché 20 %	3.625
Qualités architecturales et techniques de l'offre 50 %	3.200
ADDITION DES NOTES PONDÉRÉES	3.548
RANG	2^E RANG

HRS REAL ESTATE SA SAINT-SULPICE	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Prix et conditions économiques de l'offre 30 %	4.203
Organisation pour l'exécution du marché 20 %	3.700
Qualités architecturales et techniques de l'offre 50 %	3.070
ADDITION DES NOTES PONDÉRÉES	3.536
RANG	3^E RANG



LOSINGER – MARAZZI SA BUSSIGNY	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Prix et conditions économiques de l'offre 30 %	3.683
Organisation pour l'exécution du marché 20 %	3.875
Qualités architecturales et techniques de l'offre 50 %	2.950
ADDITION DES NOTES PONDÉRÉES	3.355
RANG	4^E RANG

ERNE AG HOLZBAU CRISSIER	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Prix et conditions économiques de l'offre 30 %	3.083
Organisation pour l'exécution du marché 20 %	3.300
Qualités architecturales et techniques de l'offre 50 %	3.310
ADDITION DES NOTES PONDÉRÉES	3.240
RANG	5^E RANG



3.9 Recommandation

Le comité d'évaluation, à l'unanimité, recommande au Maître de l'ouvrage l'attribution du marché à l'entreprise JPF ENTREPRISE GÉNÉRALE SA.

3.10 Notification de la décision d'adjudication

La décision d'adjudication sera notifiée par écrit aux candidats dont l'offre est recevable.

La décision du Maître de l'ouvrage sera également publiée dans la FAO (Feuille des Avis Officiels) du Canton de Vaud et sur le site www.simap.ch.

3.11 Validation

Le comité d'évaluation valide ce rapport de sélection et d'adjudication le 15 décembre 2017.



EMMANUEL VENTURA
PRÉSIDENT DU JURY
DFIRE-SIPAL, ÉTAT DE VAUD
ARCHITECTE CANTONAL



PHILIPPE PONT
DFIRE-SIPAL, ÉTAT DE VAUD
CHEF DE SERVICE



CORNELIS NEET
DTE-DGE, ÉTAT DE VAUD
DIRECTEUR GÉNÉRAL



NICOLAS CHERVET
DTE, ÉTAT DE VAUD
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



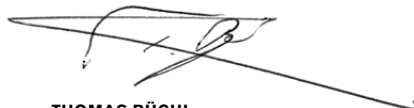
GILLES BELLMANN
ARCHITECTE,
BELLMANN ARCHITECTES, MONTREUX



KARL VIRIDÉN
ARCHITECTE,
VIRIDÉN + PARTNER, ZÜRICH



DOMINIQUE CHUARD
INGÉNIEUR ÉNERGIE,
EFFIN'ART, LAUSANNE



THOMAS BÜCHI
MAÎTRE CHARPENTIER,
CHARPENTE CONCEPT SA, PERLY

4. Les 5 concurrents

ERNE AG HOLZBAU CRISSIER

HRS REAL ESTATE SA SAINT-SULPICE

JPF ENTREPRISE GÉNÉRALE SA BULLE

LOSINGER – MARAZZI SA BUSSIGNY

STEINER SA TOLOCHENAZ

4.1 Erne AG Holzbau

ENTREPRISE	ERNE AG HOLZBAU CRISSIER
ARCHITECTE	ITTEN+BRECHBÜHL SA LAUSANNE
INGÉNIEUR CIVIL	BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE
SPÉCIALISTE BOIS	ERNE AG HOLZBAU CRISSIER
INGÉNIEUR CVSE	BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE
PAYSAGISTE	DENOGENT SA PRANGINS



4.2 HRS Real Estate SA

ENTREPRISE	HRS REAL ESTATE SA ST-SULPICE
ARCHITECTE	ARCHITRAM ARCHITECTURE ET URBANISME SA RENENS
INGÉNIEUR CIVIL	PETIGNAT & CORDOBA INGÉNIEURS CONSEILS SA MONTREUX
SPÉCIALISTE BOIS	MARC JEANNET INGÉNIEUR CONSEIL MOIRY
INGÉNIEUR CVS	PLANAIR SA YVERDON-LES-BAINS
INGÉNIEUR E	BETELEC SA LAUSANNE



4.3 JPF Entreprise générale SA — projet lauréat

ENTREPRISE	JPF ENTREPRISE GÉNÉRALE SA BULLE
ARCHITECTE	JEAN-BAPTISTE FERRARI ET ASSOCIÉS SA LAUSANNE
INGÉNIEUR CIVIL	MONOD – PIGUET + ASSOCIÉS INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE
SPÉCIALISTE BOIS	JPF DUCRET SA BULLE
INGÉNIEUR CVS	WEINMANN ENERGIES SA ECHALLENS
INGÉNIEUR E	CONNECT GROUPE E SA MATRAN
ACOUSTICIEN	TRIFORM SA LAUSANNE



4.4 Losinger – Marazzi SA

ENTREPRISE	LOSINGER – MARAZZI SA BUSSIGNY
ARCHITECTE	ATELIER D'ARCHITECTES GLATZ & DELACHAUX SA NYON
INGÉNIEUR CIVIL	AB INGÉNIEURS SA LAUSANNE
SPÉCIALISTE BOIS	CBT CONCEPT BOIS TECHNOLOGIES ST-SULPICE
INGÉNIEUR CVSE	ENERGIE CONCEPT SA BULLE
PAYSAGISTE	MAP MONNIER ARCHITECTURE DU PAYSAGE LAUSANNE



4.5 Steiner SA

ENTREPRISE	STEINER SA TOLOCHENAZ
ARCHITECTE	CCHE SA LAUSANNE
INGÉNIEUR CIVIL	KÄLIN ET ASSOCIÉS SA LAUSANNE
SPÉCIALISTE BOIS	KÄLIN ET ASSOCIÉS SA LAUSANNE
INGÉNIEUR CVSE	AMSTEIN ET WALTHERT SA LAUSANNE
ACOUSTICIEN	D'SILENCE ACOUSTIQUE SA LAUSANNE



**COMPOSITION DU COMITÉ
D'ÉVALUATION**

LES OFFRES ONT ÉTÉ ÉVALUÉES PAR
UN COMITÉ D'ÉVALUATION CONSTITUÉ
DES PERSONNES SUIVANTES :

PRÉSIDENT DU COMITÉ

EMMANUEL VENTURA
DFIRE-SIPAL, ARCHITECTE CANTONAL

MEMBRES DU COMITÉ

PHILIPPE PONT
DFIRE-SIPAL, CHEF DE SERVICE
CORNELIS NEET
DTE-DGE, DIRECTEUR GÉNÉRAL
NICOLAS CHERVET
DTE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
GILLES BELLMANN
ARCHITECTE, BELLMANN ARCHITECTES, MONTREUX
KARL VIRIDÉN
ARCHITECTE, VIRIDÉN + PARTNER, ZÜRICH
DOMINIQUE CHUARD
INGÉNIEUR ÉNERGIE, EFFIN'ART, LAUSANNE
THOMAS BÜCHI
MAÎTRE CHARPENTIER, CHARPENTE CONCEPT SA, PERLY

PUBLICATION DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE

10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

graphisme : hersperger.bolliger – impression : Genoud SA

**CONCOURS D'ARCHITECTURE
ET D'INGÉNIERIE
EN ENTREPRISE TOTALE**

MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

AVENUE DE VALMONT
LAUSANNE – VENNES
FÉVRIER 2018

**RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION
MAISON DE L'ENVIRONNEMENT**

LAURÉAT

.....
JPF ENTREPRISE GÉNÉRALE SA BULLE

PARTICIPANTS

.....
ERNE AG HOLZBAU CRISSIER
HRS REAL ESTATE SA SAINT-SULPICE
JPF ENTREPRISE GÉNÉRALE SA BULLE
LOSINGER – MARAZZI SA BUSSIGNY
STEINER SA TOLOCHENAZ